



# DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Année universitaire 2023-2024

*A remplir et à remettre au service de scolarité de votre composante*

Code de l'éducation notamment son article R719-49 et R719-50

Code du travail, notamment son article L.6211-1

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment l'article 18

Délibération du Conseil d'administration n°2023-60 du 31 mai 2023 relative aux modalités et calendrier de remboursement des droits d'inscription

**Les demandes de remboursement sont prises en compte dès lors que la totalité des droits d'inscription sont acquittés. Ainsi le remboursement des droits d'inscription réglés en trois mensualités ne seront effectifs qu'après le prélèvement de la troisième mensualité.**

**Toute demande postérieure au délai fixé ne pourra être traitée**

Numéro étudiant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel fixe :

Tel mobile :

Email :

Composante :

Je suis inscrit(e) en :

**Montant des droits payés :**

**Je sollicite le remboursement de mes droits d'inscription pour le motif suivant :**

- Je suis lauréat(e) d'un concours
- Je rencontre des difficultés (*familial, santé, légitime, financière*)
- J'ai été admis(e) dans un autre établissement
- Je suis étudiant(e) boursier(e)
- Je suis étudiant(e) en contrat d'apprentissage (*dès signature du contrat*)
- Je suis étudiant(e) doctorant (*soutenance avant le 31 décembre*)
- Je suis étudiant(e) exonéré(e)  
Trop perçu

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Date : .....

Signature :

<b>Dans tous les cas joindre obligatoirement</b>	<b>Formulaire de demande de remboursement</b> <b>Copie pièce d'identité recto-verso</b> <b>Relevé d'identité bancaire (RIB)</b> <b>Justificatif de paiement des droits d'inscription</b>
<b>Selon votre situation joindre obligatoirement</b>	<b>Étudiant boursier</b> : Notification définitive de bourse <b>Étudiant apprentis</b> : Contrat d'apprentissage signé <b>Étudiant lauréat d'un concours</b> : Attestation de réussite <b>Étudiant rencontrant des difficultés</b> : Courrier explicatif et justificatif <b>Étudiant exonéré</b> : Document justificatif <b>Doctorant</b> : Justificatif soutenance de thèse

(1) : Si le RIB n'est pas à mon nom, j'autorise que le virement soit effectué sur le compte de (indiquer Nom et prénom du titulaire) :

Signature de l'étudiant

*Noms et Prénoms du titulaire du compte :*

<b>PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION</b>	
<b>Partie réservée à la composante :</b>	<b>Partie réservée à l'Agent Comptable :</b>
Transmis à l'Agent comptable le  Le/La Directeur/rice de la composante <i>Signature</i>	Date réception du dossier :  Remboursement effectuée le :  En retour le :  L'Agent comptable <i>Signature</i>

**Modalités de recours** : En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre la décision et ce dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application «Télérecours Citoyens », accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).